

AFFAIRE N° 37

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES
POUR LA LOCATION DE VEHICULES POUR 1990

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les contrats concernant la location de véhicules (camions, camionnettes, etc...), pour la satisfaction des besoins des différents services communaux, arrivent à expiration, le 31 décembre 1989.

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est nécessaires de lancer de nouveaux appels d'offres pour la location de véhicules.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- 1°) d'approuver le Cahier des Clauses Administratives et Particulières établi à cet effet ;
- 2°) de m'autoriser à lancer les appels d'offres correspondants ; et, en cas de résultats infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES,
FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (6 abstentions/
prenant en compte les votes par procuration).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

